



Vitry, le 4 juillet 2011

Commission "Spectacles"

Abonnements 2011-2012

Amateurs de spectacles théâtraux, d'opéras ou de concerts, la saison des abonnements va démarrer !



La Commission Spectacles maintient l'organisation mise en place depuis quelques années, à savoir qu'une subvention sera attribuée pour tout abonnement souscrit par les adhérents intéressés directement auprès d'un théâtre, d'une salle de concert ou de l'Opéra de Paris (Garnier et Bastille). Toutefois, compte tenu du prix des abonnements de l'Opéra de Paris, cette règle de subvention s'appliquera aussi pour les places d'Opéra prises hors abonnement.

Nouveauté 2012

Il s'est créé ces dernières années de nombreux clubs de spectateurs. Moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, ils proposent à leurs adhérents des sorties à des prix souvent très avantageux, voire des gratuites, dans la quasi-totalité des théâtres privés et subventionnés, des cafés-théâtres (également cirques, concerts classiques...) à Paris et en proche banlieue.

La commission a considéré que cela pouvait être un moyen d'élargir l'offre de spectacles.

Elle a étudié le fonctionnement et les propositions de deux de ces clubs- « Starter Plus » et « Visioscène »- et a décidé d'attribuer la subvention ARPA à tous ceux qui y adhèreraient en 2012. Nous vous invitons à consulter les sites de ces deux clubs :

„Starter Plus“ : <http://www.tatouvu.com/>

« Visioscène » : <http://www.visioscene.com/>

Bernard DREYER pour « Starter Plus » et Daniel Martin pour « Visioscène » pourront vous apporter plus de renseignements si vous le souhaitez.

A noter que pour « Visioscène » le prix de l'adhésion peut varier selon le nombre d'adhésion enregistrées.

Une note diffusée au dernier trimestre de l'année, vous précisera les modalités d'inscription et le coût d'adhésion à ces Clubs

Adresse postale : Sanofi-Aventis Recherche & Développement - C.R.V.A.

A.R.P.A. - VITRY

13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry-sur-Seine cedex

Tél. : 01 46 80 74 99 (répondeur) - Fax : 01 46 82 36 27 - e-mail : arpa.vitry@orange.fr

Règle d'attribution de la subvention

Elle est fixée à 20 % du prix des abonnements ou de l'adhésion à un club, avec un maximum de 30 euros pour l'ensemble des abonnements ou adhésions à un club souscrits .
Les places d'Opéras hors abonnement seront subventionnées à 20% du prix dans la limite d'une place par adhérent avec un maximum de 20 euros par adhérent mais ne pourront être cumulées avec un abonnement Opéra.

La subvention sera versée sur présentation d'une facture acquittée ou de tout document attestant le règlement des abonnements ou de l'adhésion à un club.

Pour ce qui concerne les abonnements, les adhérents **à jour de leur cotisation 2012 (suivant la modalité de la note du 6 juin 2012)**, devront adresser ces preuves de règlement à l'ARPA au plus tard le **2 décembre 2011** .

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

La Commission Spectacles

Geneviève BARRERE (01 46 33 45 26)

Sylvie CHIARAMONTI

Bernard DREYER (01 60 28 61 90 – 06 16 56 43 39)

Jacques GIRAULT (01 64 05 42 18 – 06 19 99 32 54)

Daniel MARTIN (01 45 97 40 87– 06 98 54 88 31)

Jean-Marie SEVERE (01 43 70 80 41 – 06 77 76 02 59)